



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Année 2017

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et aux décrets d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Document transmis aux 45 communes de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et mis à la disposition du public.

SOMMAIRE

>> PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I- PRESENTATION GENERALE	Page 3
II- L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE	Page 3
II-1. Fourniture de contenants de pré-collecte	
II-2. Mise à disposition de bacs roulants pour les ordures ménagères résiduelles	
II-3. Mise à disposition de contenants pour la collecte de produits recyclables	
II-4. Installation de points de regroupements	
II-5. Parc de colonnes d'apport volontaire	
II-6. Prévention et sensibilisation des usagers	
II-7. Collecte des déchets d'activités de soins piquants des particuliers (DASRI)	
II-8. Collecte des textiles	
III- COLLECTE DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS	Page 10
III-1. Mode de collecte	
III-2. Fréquence et horaires de ramassage	
III-3. Tonnages collectés de 1998 à 2017	
IV- COLLECTE SELECTIVE DES PRODUITS MENAGERS RECYCLABLES	Page 11
IV-1. Mode de collecte	
IV-2. Fréquence, horaires et jour de collecte	
V- DECHETERIES	Page 12
V-1. Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais	
V-2. Instauration des cartes de déchèterie	
V-2. Déchets des artisans	
VI- DEVENIR DES DECHETS COLLECTES	Page 18
VII- SYNOPTIQUE DES FLUX DE DECHETS	Page 19
VIII- LES MESURES POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT	Page 20
>> PARTIE 2 : <u>LES INDICATEURS FINANCIERS</u>	
I- LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE DECHETS	Page 20
I-1. Structuration des charges et recettes	
I-2 Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux	
I-2. a) Coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles	
I-2. b) Coût de la collecte sélective et du traitement des emballages recyclables	
I-2. c) Coût des déchèteries	
I-2. d) Répartition des coûts du service à la tonne	
I-2. e) Répartition des coûts du service par habitant	
II- LES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES	Page 24

>> PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I- PRESENTATION GENERALE

La Communauté de Communes exerce la compétence « Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés » depuis le 1^{er} janvier 1993. Cette dernière était auparavant du ressort du SISEL (Syndicat Intercommunal de Solidarité et d'Expansion en Loudunais).

Ses premières missions furent l'organisation d'une collecte intercommunale des déchets ménagers, l'institution de la Taxe communautaire d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et l'implantation des premiers points d'apport volontaire pour le verre (minimum 1 par commune).

Afin de répondre aux obligations réglementaires et dans un souci de protection de l'environnement, la mise en place d'un plan de gestion global des déchets s'est traduite par :

- L'implantation de cinq déchèteries en 1999 sur l'ensemble du territoire (Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et Saint-Clair) ;
- La réalisation en 2000 d'un centre de transfert de déchets ménagers répondant à la réglementation sur les installations classées ;
- Le développement des points d'apport volontaire pour le verre et les papiers (110 points pour 52 communes dont sept associées) ;
- La mise en place de la collecte sélective chez l'habitant en 2000 ;
- La réhabilitation des anciennes décharges.

II- L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

Le Pôle Déchets assure les missions de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 25 033 habitants et 640 entreprises et établissements publics sur les 45 communes du Pays Loudunais.

Ce service assure :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte ;
- la collecte sélective des emballages recyclables en porte à porte ;
- la collecte des points d'apport volontaire pour les papiers et le verre ;
- la collecte des déchets (gravats, déchets verts, tout venant...) sur cinq déchèteries ;
- la collecte des déchets d'activités économiques assimilables aux ordures ménagères ;

L'ensemble du service est assuré en régie par une équipe composée de 2 chefs de service, de 13 chauffeurs poids-lourds, de 8 agents de collecte et de 9 gardiens de déchèteries.



II-1. Fourniture de contenants de pré-collecte

La Communauté de Communes met à la disposition de chaque usager (particuliers et professionnels) les équipements de pré-collecte (bacs roulants, colonnes d'apport volontaire...). Elle en assure également la maintenance.

Depuis 2005, dans un souci d'amélioration du service et d'harmonisation du fonctionnement entre la collectivité et les mairies, les usagers contactent directement le Pôle Déchets, pour toute demande d'intervention sur leurs bacs roulants.

II-2. Mise à disposition de bacs roulants pour ordures ménagères résiduelles

Chaque foyer est équipé d'un conteneur dimensionné en fonction du nombre d'habitants et du service rendu. Chaque foyer dispose soit, d'un bac individuel pour les pavillons, soit, de bac de grande contenance en points de regroupement pour l'habitat collectif.

II-3. Mise à disposition de contenants pour la collecte de produits recyclables

Depuis le 1^{er} août 2014, la collecte des emballages recyclables est conteneurisée. Ce nouvel équipement permet de mieux accompagner l'usager dans son geste de tri et d'étendre très prochainement les consignes à de nouvelles résines plastiques comme les pots, les barquettes et les films.

II-4. Installation de points de regroupements

Pour répondre aux recommandations R437 de la CNAM, la Communauté de communes du Pays Loudunais (C.C.P.L.) s'est engagée à supprimer toutes les manœuvres dangereuses pour les agents de collecte. Pour éliminer les points identifiés, les équipements de collecte individuelle doivent être présentés à des points de rapprochement accessibles ou ils sont remplacés par des plateformes de regroupements.

II-5 Le parc de colonnes d'apport volontaire

L'organisation de la collecte sélective du verre et des papiers par apport volontaire a entraîné la mise en place de conteneurs répartis de façon homogène sur le territoire, soit plus de 96 points d'apport volontaire PAPIERS et 114 points d'apport volontaire VERRE (cf. répartition des points recyclage page 6 et 7).

Un point recyclage est composé d'au moins :

- un conteneur de 3 m³ pour le verre ;
- un conteneur de 4 m³ pour les papiers.

Pour atteindre de bons taux de captage, le taux d'équipement est élevé : un point d'apport volontaire par tranche de 220 habitants, avec au minimum un par commune.

Pour information : la recommandation de l'ADEME et d'Eco-Emballages est d'un point par tranche de 500 habitants.



Des points secours sont installés au niveau des déchèteries. Par définition, ce sont des équipements mis à la disposition des ménages qui n'ont pu présenter leurs déchets recyclables triés à la collecte (oublis, départs en vacances, etc.). Chacun de ces points secours est constitué de deux conteneurs de 4 m³ destinés exclusivement aux déchets recyclables, d'un conteneur verre et d'un conteneur papier.



journaux, magazines



publicités, prospectus



catalogues, annuaires



courriers, enveloppes



cahiers, bloc-notes



tous les autres papiers

Tableau 1 : Territoire desservi

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèteries
			OMR*	CS**		
LOUDUN	<u>LOUDUN</u> dont ROSSAY	7 023	C1	C1	24	1
	ARCAY	390	C1	C 0,5	2	
	BASSES	342	C1	C 0,5	1	
	BEUXES	559	C1	C 0,5	2	
	CEAUX-EN-LOUDUN	609	C1	C 0,5	3	
	CHALAIS	535	C1	C 0,5	4	
	MAULAY	194	C1	C 0,5	1	
	MESSEME	238	C1	C 0,5	2	
	MONTERRE-SILLY	692	C1	C 0,5	2	
	LA ROCHE-RIGALT	569	C1	C 0,5	2	
	SAINT-LAON	135	C1	C 0,5	1	
	SAMMARCOLLES	659	C1	C 0,5	2	
Total	11 945			46		

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèteries
			OMR*	CS**		
MONCONTOUR	MONCONTOUR	989	C1	C 0,5	9	
	dont MESSAIS		C1	C 0,5		
	Dont					
	OUZILLY-VIGNOLLES		C1	C 0,5		
	dont SAINT-CHARTRES		C1	C 0,5		
	ANGLIERS	642	C1	C 0,5	3	
	AULNAY	101	C1	C 0,5	1	
	LA CHAUSSEE	194	C1	C 0,5	3	
	CRAON	189	C 0,5	C 0,5	2	
	LA GRIMAUDIERE	384	C1	C 0,5	3	1
	dont VERGER-SUR-DIVE		C1	C 0,5		
	dont NOTRE DAME D'OR		C1	C 0,5		
	MARTAIZE	397	C1	C 0,5	2	
	MAZEUIL	233	C1	C 0,5	1	
	SAINT-CLAIR	206	C1	C 0,5	2	1
	SAINT-JEAN-DE-SAUVES	1 390	C1	C 0,5	2	
dont FRONTENAY-SUR-DIVE		C1	C 0,5			
	Total	4 725			28	

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèterie
			OMR*	CS**		
			OMR*	CS**		
	MONT-SUR-GUESNES	778	C1	C 0,5	3	1
	BERTHEGON	298	C1	C 0,5	1	
	DERCE	165	C1	C 0,5	1	
	GUESNES	246	C1	C 0,5	2	
	NUEIL-SOUS-FAYE	245	C1	C 0,5	1	
	POUANT	416	C1	C 0,5	2	
	PRINCAY	222	C1	C 0,5	1	
	SAIRES	146	C1	C 0,5	1	
	VERRUE	407	C1	C 0,5	3	
	Total	2 923			15	

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèterie
			OMR*	CS**		
TROIS MOUTIERS	TROIS-MOUTIERS	1 120	C1	C 0,5	5	1
	BERRIE	260	C1	C 0,5	2	
	BOURNAND	844	C1	C 0,5	2	
	CURCAY-SUR-DIVE	211	C1	C 0,5	1	
	GLENOUZE	117	C 0,5	C 0,5	1	
	MORTON	355	C1	C 0,5	1	
	POUANCAY	239	C1	C 0,5	1	
	RANTON	183	C1	C 0,5	1	
	RASLAY	129	C1	C 0,5	1	
	ROIFFE	746	C1	C 0,5	3	
	SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS	375	C1	C 0,5	1	
	SAIX	291	C1	C 0,5	1	
	TERNAY	186	C1	C 0,5	1	
	VEZIERES	384	C1	C 0,5	3	
	Total	5 440			24	

Les producteurs de déchets non ménagers :

Tous les producteurs de déchets non ménagers assimilés ont la possibilité d'être collectés par le service mis en place par la collectivité. Aucun seuil maximum n'est fixé. Les déchets assimilés étant collectés sans sujétion particulière, aucun moyen ne permet de les distinguer des déchets ménagers.

Cependant, les établissements produisant au moins 660 litres de déchets par semaine sont soumis à la Redevance Spéciale.

II-6. Prévention et sensibilisation des usagers

Le calendrier de collecte 2017 rappelant les consignes de collecte et de tri a été publié à 11 000 exemplaires et distribués dans tous les foyers du territoire sauf de Loudun (annexe 1). Ce calendrier est divisé en deux zones pour faciliter la lecture des collectes.

Cette année, diverses animations ont eu lieu auprès de certains établissements et associations :

- 4 interventions faites avec la Mission Locale, le Centre de loisirs de Loudun, le Lycée Marc Godrie et le Lieu de vie et d'accueil « La chacunière » (environ 70 personnes) : rappel de manière pédagogique des consignes de tri et sensibilisation des participants au compostage.

- Trois visites de la déchèterie de Loudun avec le Centre de loisirs, le lycée Marc Godrie et le Lieu de vie et d'accueil « La chacunière » afin de présenter le site, expliquer le parcours des déchets, le tout de manière ludique, accompagné d'ateliers jeux sur l'environnement.

- Formation des animatrices T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire) de la Communauté de Commune du Pays Loudunais : de manière pédagogique afin d'enseigner les consignes de tri et sensibiliser les usagers au compostage.

- Opération Téléthon : Le Pôle Déchets a réalisé, en partenariat avec l'association Les Musseaux de Chalais, 10 permanences de dépôt de vieux appareils ménagers d'équipement électrique et électronique sur différents stands à Loudun (Marché, E. Leclerc, Super U, Weldom et 2 lycées : Marc Godrie et Guy Chauvet). Grâce aux habitants du territoire nous avons ainsi pu récolter 4,516 Tonnes en un mois. La Communauté de Communes du Pays Loudunais a transmis un don de 1 000 € à l'association AFM Téléthon.

- Stand sur le marché de Loudun : sensibilisation des usagers sur les consignes de tri et la carte d'accès en déchèterie.

- Stand sur La fête du Printemps : des animations pour enfants (fabrication d'objets à partir de matières recyclées...) ont été proposées aux visiteurs lors de la journée.

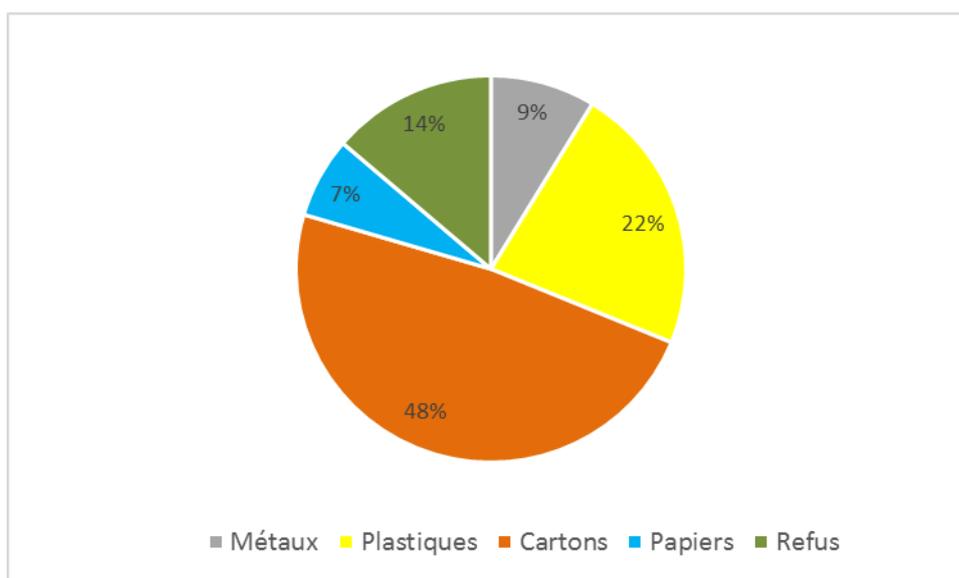
La CCPL a continué de sensibiliser le grand public au compostage à domicile en distribuant des composteurs et des bio-seaux.

Au total, ce sont 70 foyers qui se sont équipés d'un composteur en 2017, ainsi que 6 structures (établissements scolaires, centre aéré...).

Régulièrement, un contrôle qualité sur tout le territoire est réalisé concernant les bacs à couvercle jaune. Des agents de la C.C.P.L. vérifient le bon tri des usagers en circulant dans les rues avant le camion de collecte. Une information relative à la qualité du tri est donnée aux bons trieurs afin d'encourager leur démarche ; pour les autres, un mémo-tri et une information indiquant les erreurs de tri sont transmis à l'utilisateur.

Le Pôle Déchets réalise également des caractérisations en centre de tri. Cela consiste à analyser un échantillon d'emballages jetés par les usagers pour les trier par matière (acier, carton, plastique...). C'est un outil indispensable pour vérifier le bon geste de tri des Loudunais.

Résultats de caractérisation des emballages recyclables en 2017



Les résultats sont positifs, seulement 14% de refus sur l'ensemble des emballages. Ce sont des éléments non valorisables (trop petits, des imbriqués..) ou qui ne sont pas des emballages (jouets en plastique, cintres...).

Gestion des réclamations et demandes d'équipements de collecte :

La CCPL a traité plus de 180 réclamations provenant d'usagers via le site internet, les appels reçus ou en relais des mairies. Ces réclamations concernent principalement la gestion des bacs (nouvelle dotation, réparations...), puis dans un second temps, les anomalies de collecte (bacs sortis trop tard, décalages avec les jours fériés, informations sur les consignes de tri...).

A l'aide d'un système embarqué dans les véhicules, les agents de collecte font remonter les informations de collecte directement au Pôle Déchets. En 2017, une centaine d'anomalies ont été référencées : bac non conforme, stationnement gênant, erreurs de tri..... Ces informations sont essentielles afin d'être au plus près des usagers et pouvoir homogénéiser le service à tous.

Bilan 2017 des livraisons de conteneurs

2017	Nouvelle dotation	Remplacement de bacs cassés ou volés
Ordures Ménagères	310	45
Emballages recyclables	469	55

II-7 Collecte des déchets d'activités de soins piquants des particuliers (DASRI)



De 2007 à 2013, la CCPL en partenariat avec l'ensemble des pharmacies du territoire, a mis en place une collecte des déchets d'activités piquants et coupants issus des particuliers. Cette collecte expérimentale a permis d'assurer un service supplémentaire au particulier et garantir la sécurité de nos agents de collecte.

Depuis avril 2014, l'éco-organisme DASTRI prend en charge la collecte et le traitement des déchets d'activités de soins des particuliers et tous les points de collecte ont été conservés.

II-8 Collecte des textiles

Depuis le mois d'août 2012, une collecte spécifique des T.L.C. (Textiles, Linges et Chaussures) est réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes.

À cet effet, 31 points d'apport volontaires ont été implantés. Cela a permis la valorisation de 91.38 tonnes en 2017, soit 3,65 kg/habitants.



III- COLLECTE DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

III-1. Mode de collecte

Il s'agit d'une collecte en régie, réalisée en porte à porte, qui concerne tous les usagers (habitants et activités professionnelles) des 45 communes du Pays Loudunais.

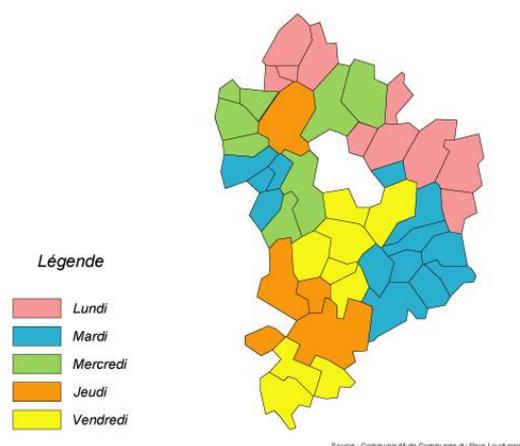
III-2. Fréquence et horaires de ramassage

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine sur l'ensemble du territoire et deux fois par semaine sur les zones de plus forte activité. Seules les communes de Glénouze et de Craon ne sont collectées qu'une fois tous les quinze jours.

Les collectes sont réalisées de 5 h 00 à 22 h 00.

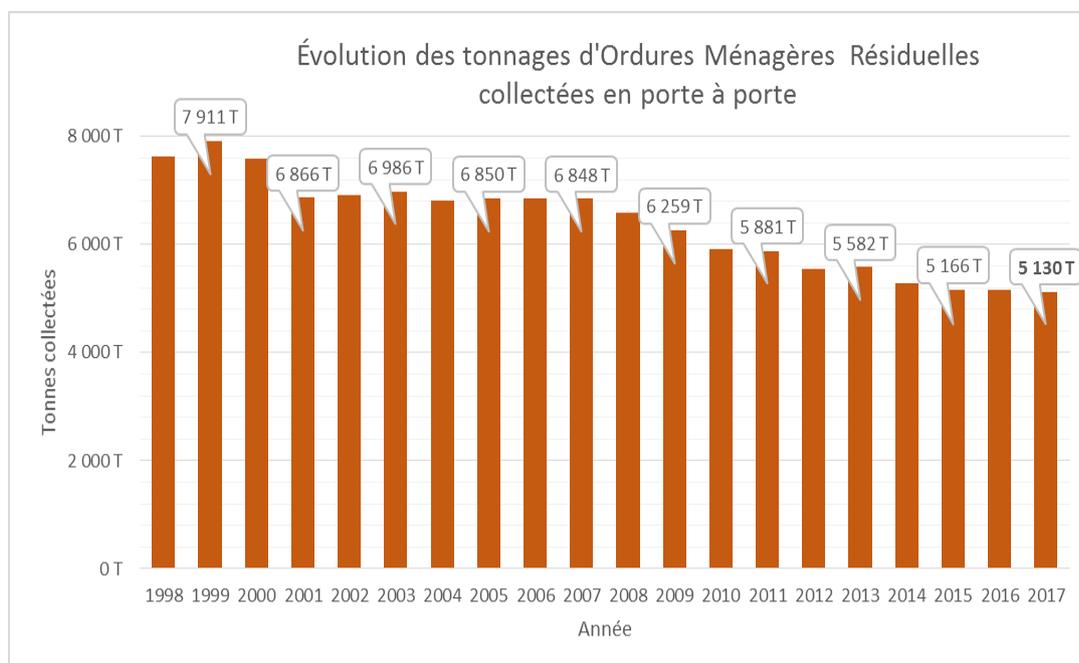
Cas particuliers : pour les terrains de camping et aires touristiques, la collecte est augmentée en haute saison à deux fois par semaine de juin à septembre.

Jours de collecte des ordures ménagères



III-3. Tonnages collectés de 1998 à 2017

En 2017, 5 130 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées en porte à porte. On constate une diminution de 7.5% en 5 ans et de 25% en 10 ans.



IV- COLLECTE SELECTIVE DES PRODUITS MENAGERS RECYCLABLES

IV-1. Mode de collecte

100 % de la population est équipée d'un service de collecte sélective des déchets recyclables :

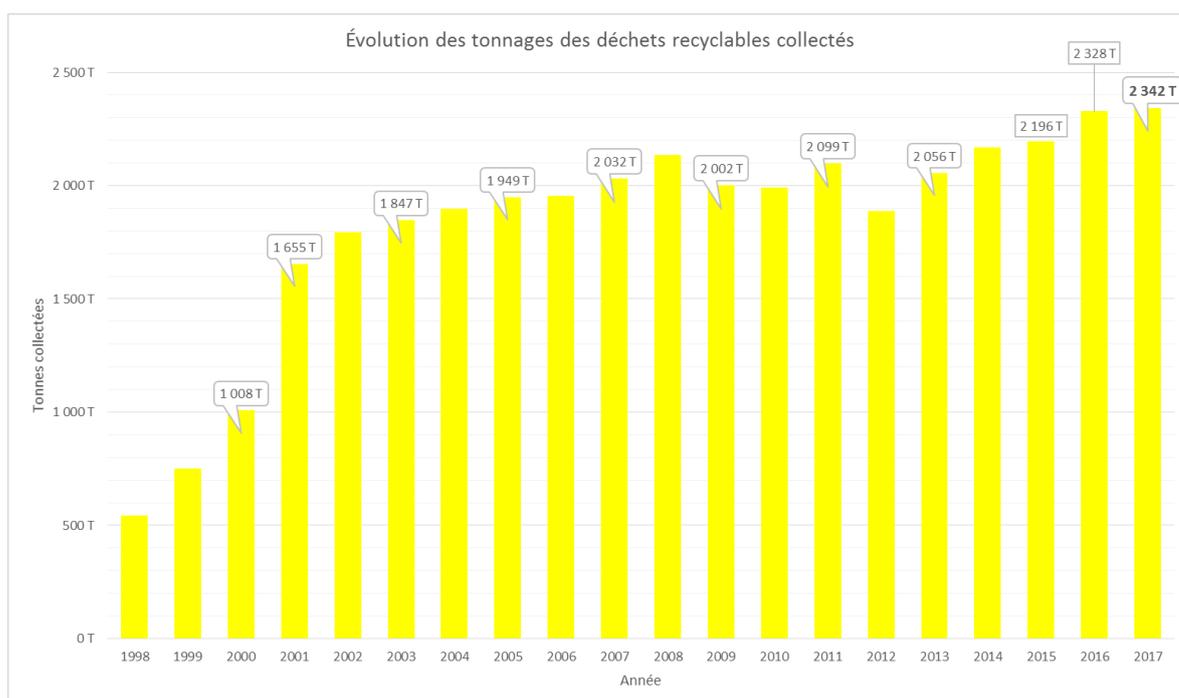
- Une collecte en porte à porte pour les emballages recyclables (flacons plastiques, boîtes et canettes en acier et aluminium, cartons et papiers d'emballages ménagers, briques alimentaires). Depuis 2012, une collecte spécifique en porte à porte de cartons est mise en place pour les gros producteurs.



- Une collecte en apport volontaire pour le verre et les papiers.

IV-2. Fréquence, horaires et jour de collecte

La fréquence de collecte est d'une fois tous les quinze jours sur les secteurs d'habitat dispersé. La collecte s'effectue pour les zones les plus urbaines une fois par semaine en benne à double compartiment (ordures ménagères et emballages recyclables collectés simultanément). Pour le reste du territoire, une benne classique effectue le ramassage des emballages ménagers. Les collectes sont réalisées de 5 h00 à 22 h00.



En 2017, 2 342 tonnes de déchets recyclables (verre, papiers et emballages) ont été collectés soit une augmentation de 24 % en 5 ans.

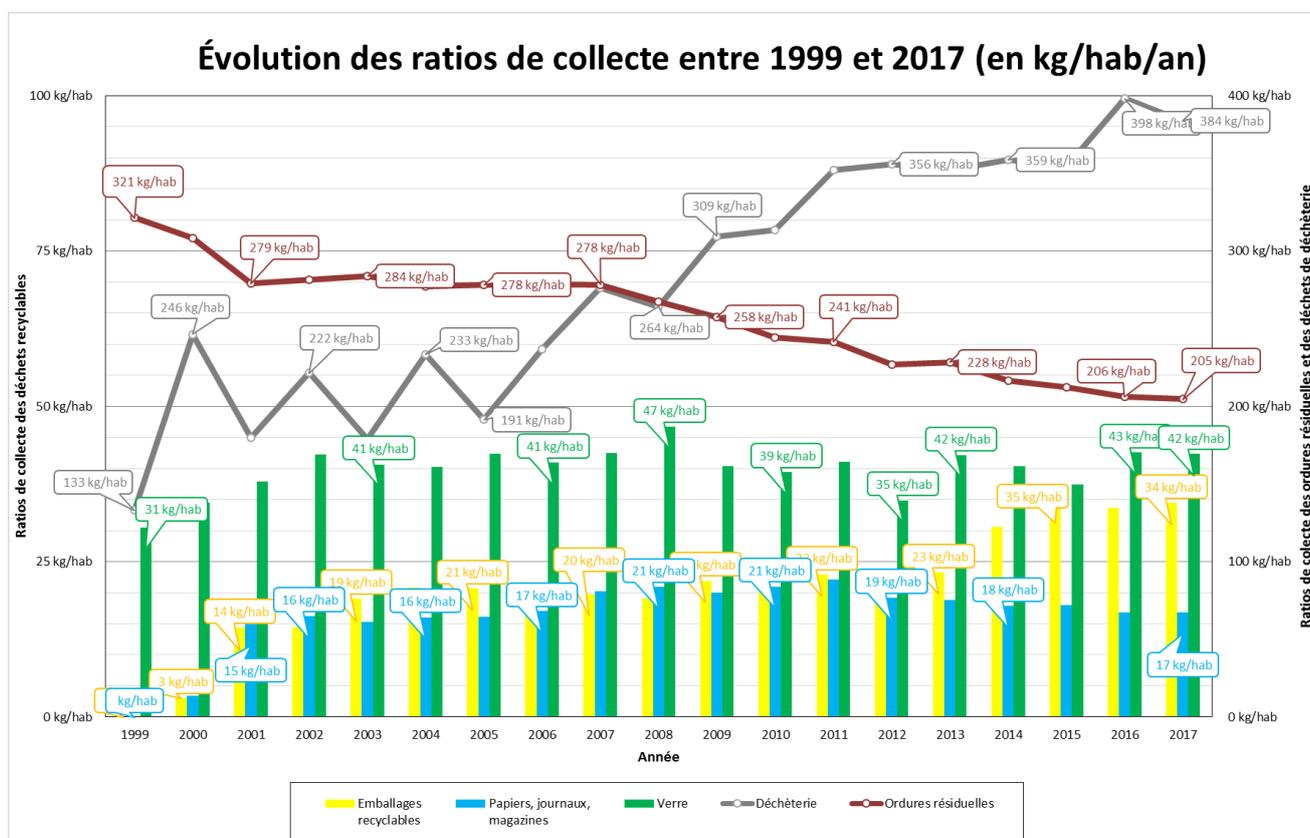
Les tonnages en emballages recyclables collectés en porte à porte ont augmenté pour atteindre 862 tonnes en 2017.

Pour la collecte en apport volontaire, les tonnages en papier avec 420 tonnes poursuivent leur baisse depuis 6 ans avec une diminution de 22%.

Cette baisse peut s'expliquer par 2 phénomènes :

- Papiers détournés par des opérations de collecte en milieu scolaire pour financer des activités ;
- Papiers déposés dans les bacs jaunes ou avec les ordures ménagères.

Evolution de la production de déchets ménagers par habitant par an



En 2017, les ratios de production sont de 204 kg/hab/an pour les ordures ménagères résiduelles et de 94 kg/hab/an pour les recyclables secs.

Depuis 2006, la production en ordures ménagères résiduelles a diminué fortement : - 74 kg/hab/an.

V- DECHETERIES

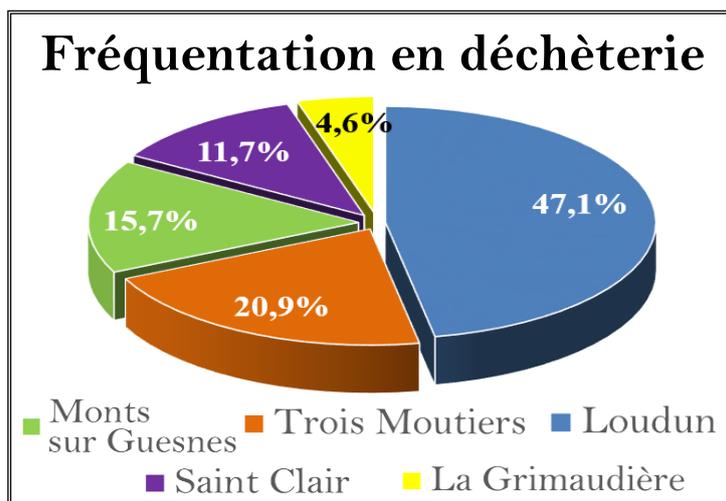
Cinq déchèteries ont été mises en place en 1999, pour collecter les différents déchets (gravats, déchets verts, déchets spécifiques...) des ménages. Les décharges non-autorisées ont ainsi pu être fermées. Les déchèteries sont implantées sur les communes des Trois-Moutiers, Loudun-Messemé, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et Saint-Clair.

V-1. Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais

En 2017, environ 74 142 entrées ont été enregistrées. La déchèterie de Loudun représente 47 % des entrées, suivi par la déchèterie de Trois-Moutiers avec 21% des entrées.



Fréquentation de la déchèterie de Loudun en 2017

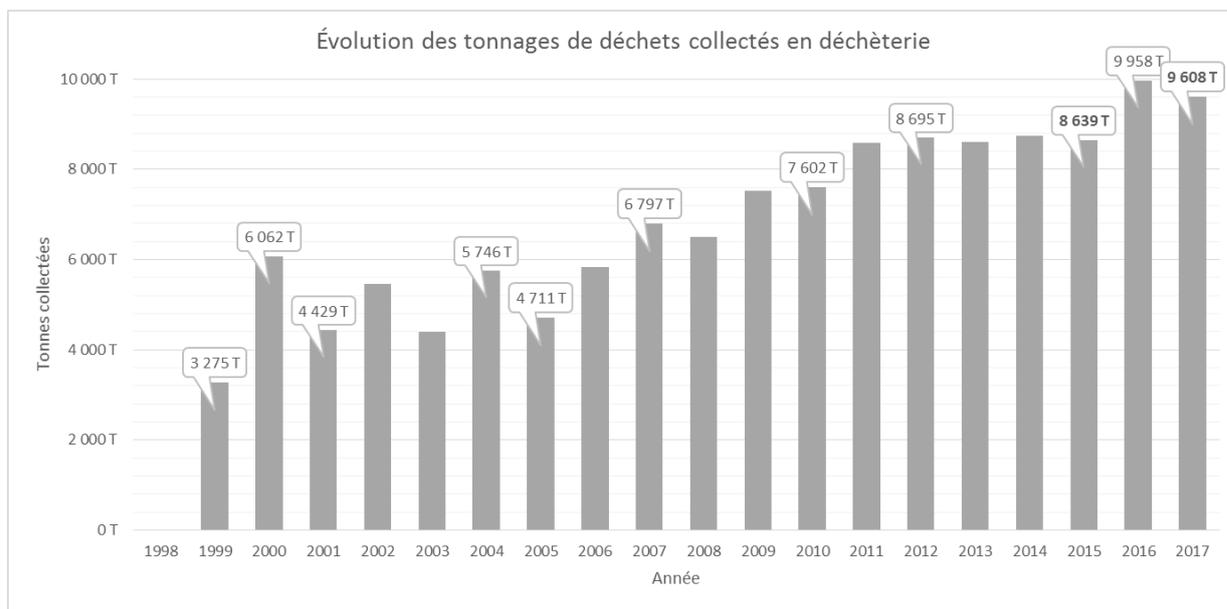


En 2017, les tonnages ont dépassés les 9 608 tonnes (gravats compris) soit une baisse légère de 3.5 % par rapport à 2016.

Hors gravats, les tonnages atteignent 5 608 tonnes.

Après les gravats (42%), ce sont les déchets verts qui représentent la part la plus importante avec plus de 24 % des déchets collectés.

La baisse la plus importante depuis 2012 concerne le tout-venant (- 14%). Elle est liée à la mise en place de nouvelles filières de valorisation comme le tri des déchets d'ameublement, des déchets dangereux et du polystyrène.



Quelques données clés

Production en 2017 de déchets ménagers et assimilés : 523 kg/hab/an

- ↳ 205 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles collectées
- ↳ 94 kg/hab/an de déchets ménagers recyclables (emballages, verre, papier)
- ↳ 224 kg/hab/an de déchets de déchèteries (hors gravats)

Comparaison de la production de déchets à plusieurs échelles

En kg/an/hab.	Ordures Ménagères	Déchets recyclables	Déchèterie	Total des déchets
C.C.P.L.	205	94	224	523
Département (données 2015)	213	83	218	514
Région (données 2015)	258	88	232	578
France (données 2013)	268	94	208	570

V-2. Instauration des cartes d'accès en Déchèterie

Fin 2017, des cartes d'accès obligatoires ont été mises en place pour les 5 déchèteries du territoire, sur inscription préalable. Ainsi, seuls les usagers du Loudunais peuvent déposer leurs déchets sur ces sites. Ces cartes permettent de distinguer les apports des particuliers de ceux des professionnels.

Les objectifs sont doubles :

- Optimiser notre gestion interne (cette gestion informatisée permet d'optimiser la facturation des dépôts des professionnels),
- Maîtriser les coûts en réservant l'accès aux habitants du Pays Loudunais.



Sur la déchèterie de Loudun-Messemé, le contrôle a été automatisé par la mise en place d'une borne d'accès avec barrière levante courant novembre 2017.

Cet outil permet :

- D'améliorer la fluidité et de sécuriser les dépôts en régulant le nombre de véhicules présents simultanément sur le quai de dépôt,
- De mieux accompagner les usagers : les gardiens seront plus disponibles pour accompagner et orienter le geste de tri.



Au 31 décembre 2017 : 6 783 cartes ont été distribuées (soit 64,6% des foyers du territoire) dont 6 580 pour des particuliers. Les 203 restantes sont des cartes professionnelles (entreprise, administration, association...). Une demande sur deux a été réalisée sur internet, et l'autre en direct (à la C.C.P.L. ou lors des quatorze permanences).

Le coût total de l'opération est d'environ 95 000 € (60 000 € pour les matériels et services, et 35 000 € de main d'œuvre réalisée en régie directe).

APPORTS DES DECHETS EN DECHETERIE	Gratuits pour tous	Payants *	Refusés pour les professionnels	Refusés pour tous
FERRAILLES : Ferrailles, câbles ou déchets dont le constituant principal est le métal	X			
MOBILIER : Tous meubles, tables, bureaux, chaises, canapés, lits, matelas, salons de jardin (bois, plastique, métal) Seulement dans les déchèteries de Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers et Monts-sur-Guesnes	X			
DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES : Tous déchets électriques ou électroniques : appareils électro-ménagers, téléviseurs, téléphones, ordinateurs, jouets à piles. Sauf appareils à usage professionnel	X			
TEXTILES : Textiles, linges, chaussures, même usagés	X			
CARTONS : secs, vidés et pliés	X			
LAMPES, AMPOULES	X			
PILES	X			
BATTERIES	X			
POLYSTYRENE	X			
GRAVATS : Gravats propres tels que : pierres, béton, terre, fibro-ciment non amianté.		X		
DECHETS VERTS : tontes, branchages d'un diamètre ≤ a 15cm, feuilles, tailles, fleurs, sapins de Noël, sciure de bois non traité		X		
TOUT-VENANT : Le tout-venant concerne tout ce qui n'est pas recyclé dans les autres bennes		X		
BOIS : Bois bruts et traités : poutres, palettes, cagettes, portes et fenêtres (sans verre), souches et troncs > 15cm. (Sauf : matériaux composites, traverses de chemin de fer, bois traités avec des matières dangereuses)		X		
DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES : Produits chimiques (portant un symbole de sécurité) même vides pour l'entretien, le jardinage ou le bricolage : peintures, vernis, colles, mastic, aérosols, imperméabilisants, antigel, liquide de refroidissement, produits ménagers, déboucheurs, soude, acide, javel, engrais, chlore pour piscine, produits phytopharmaceutiques, anti-mousses, filtres à huile de VL et deux-roues, filtres à gasoil, radiographies.			X	
PNEUMATIQUES : Pneus VL et deux-roues déjantés			X	
HUILES DE VIDANGES			X	
HUILES DE FRITURES			X	
CARTOUCHES D'ENCRE			X	
NON ADMIS : Déchets putrescibles (sauf déchets végétaux), éléments entiers de camion ou de voiture, roues entières, pneus de poids lourds ou de tracteurs, cadavres d'animaux, déchets anatomiques, déchets d'activités de soin à risque infectieux (DASRI), médicaments, graisses et boues de station d'épuration, lisiers et fumiers, produits chimiques d'usage industriel (sauf petits flacons), produits chimiques d'usage agricole, ainsi que tout emballage les ayant contenus (produits phytosanitaires), déchets radioactifs, bouteilles de gaz et récipients sous pression, amiantes liée et plaques de fibro-ciment.				X

* Professionnels : payant dès le 1^{er} apport / Particuliers : payant au-delà du 30^{ème} passage de l'année civile.

Modalités d'accès :

L'accès des 5 déchèteries est réservé :

- aux habitants de la Communauté de communes du Pays Loudunais,
- aux structures basées sur le territoire,
- aux professionnels qui justifient leur travail sur ce secteur.

L'accès est limité :

- à 4m³ par jour (2m³ pour les gravats),
- aux véhicules d'une PTAC ≤ 3,5T.

La récupération des déchets est strictement interdite.

LES DÉCHÈTERIES DU PAYS LOUDUNAIS

HORAIRES D'HIVER (DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30
LES TROIS- MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30
MONTS-SUR- GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	14h-17h30	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30
LA GRIMAUDIÈRE	9h-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	14h-17h30	Fermé

HORAIRES D'ÉTÉ (DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
LES TROIS- MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
MONTS-SUR- GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	13h30-18h	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	Fermé	13h30-18h
LA GRIMAUDIÈRE	8h30-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	8h30-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	13h30-18h	Fermé

V-3. Déchets des professionnels

Les professionnels (sociétés, entreprises, artisans, agriculteurs, SCI ou auto-entrepreneurs) ayant une activité sur le territoire du Pays Loudunais ont accès aux cinq déchèteries, pour y déposer les déchets issus de leur activité professionnelle.

Tarifs 2017

Nature des déchets	Prix de la tonne	Prix au m ³
Déchets recyclables (cartons, ferrailles)	gratuit	gratuit
Déchets inertes	6.70	7.60
Déchets verts	41.00	11.10
Tout-venant	99.00	11.80
Bois	83.50	11.70

Leur participation financière est calculée sur la base du coût réel de transport et de traitement.

Les apports des professionnels :

En 2017, les professionnels ont déposé 843 tonnes de déchets. Ces apports ont été facturés pour un montant total de 14 500 €.

VI- DEVENIR DES DECHETS COLLECTES

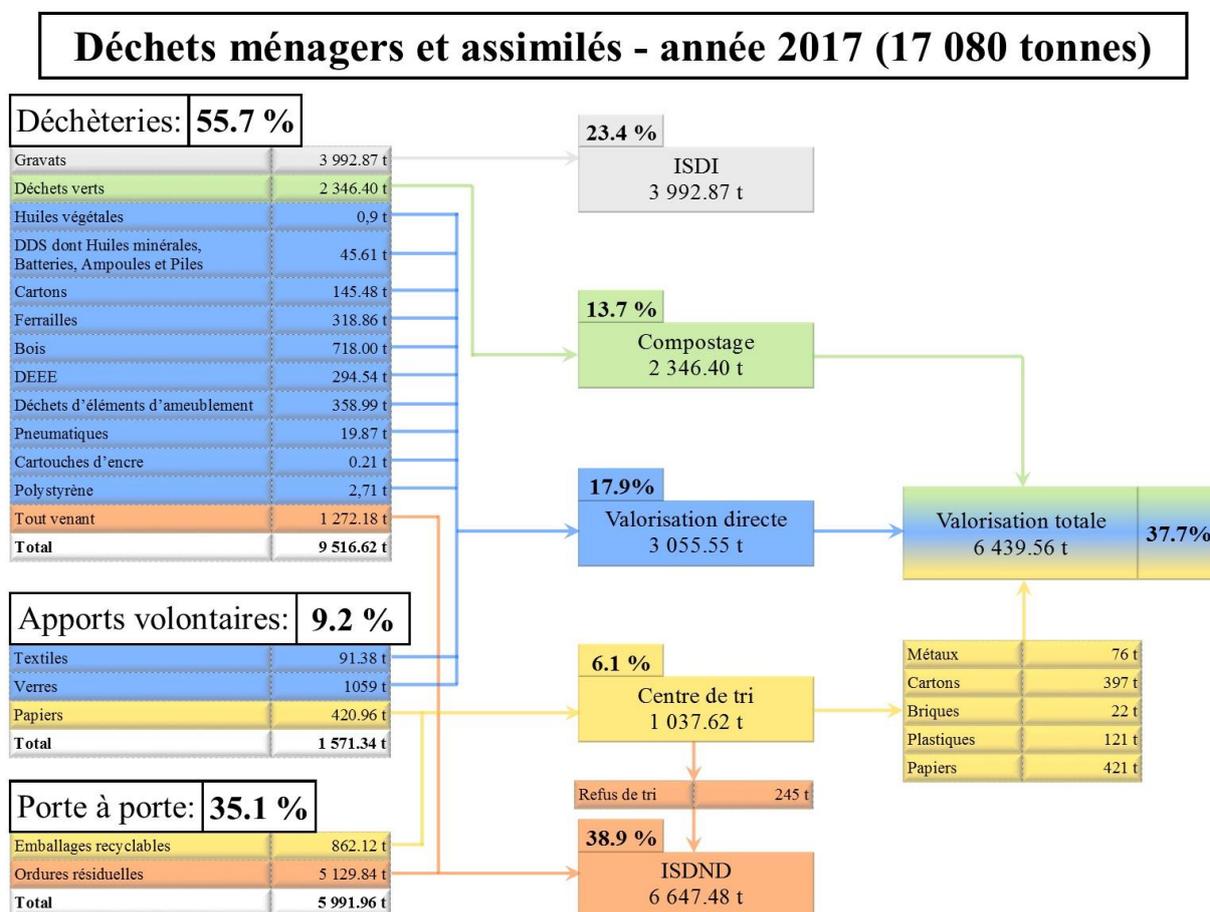
Localisation des unités de traitement

Déchets Collectés	Unité de traitement / localisation/ capacité de traitement	Mode de traitement et valorisation réalisée
Ordures ménagères résiduelles	ISDND COVED (Chanceaux-près-loches-37 / capacité annuelle maximale de 150 000 Tonnes	Enfouissement
Emballages hors verre	Centre de tri SUEZ (St-Georges-les-Baillargeaux-86 et Poitiers 86)	Tri mécanique et manuel, mise en balle par matériaux, livraison vers les recycleurs
Papiers	Centre de tri SUEZ (St-Georges-les-Baillargeaux 86 et Poitiers 86)	Tri mécanique, livraison vers le recycleur UPM Chapelle darblay
Verre	Centre de Valorisation St Gobain (Cognac 16 et St Romain Le Puy 42)	Recyclage direct
Déchèteries		
Déchets verts	Plateforme de compostage SEDE ENVIRONNEMENT (Ingrandes 86)	Compostage Valorisation matière
Tout-venant	ISDND COVED (Chanceaux-près-loches-37)	Enfouissement
Ferrailles	AFM Derichebourg (Châtellerault -86)	Valorisation matière
Bois	PERFORMANCE ENVIRONNEMENT (Saumur 49)	Valorisation matière
Gravats	ISDI (Saint Léger de Montbrillais 86)	Enfouissement
Cartons	Centre de de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86)	Valorisation matière
Déchets Diffus Spécifiques (huiles minérales, batteries, piles, Source lumineuse, cartouches imprimantes)	Plateforme de regroupement CHIMIREC (86), Roucheau Screlec Corepile, Recylum, Les Ateliers du Bocage (79)	Valorisation suivant le type de déchets
Pneumatiques	MEGAPNEUS (37), Aliapur	Valorisation Matière
Textiles	Le Relais (37), Eco TLC	Valorisation Matière
DEEE	Ecosystèmes (Envie-Poitou-Charentes)	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Mobilier	Eco-mobilier (Pena Environnement 86)	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Polystyrène	Poitou-Polystyrène (86)	Valorisation matière et réemploi
Huile Végétale	Mister collecte (86)	Valorisation matière

VII- SYNOPTIQUE DES FLUX DE DECHETS

La part des déchets valorisés (compostage, recyclage) dépasse les 37% des tonnages collectés par le service.

La part de déchets traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) baisse légèrement pour atteindre 3 993 tonnes soit 23.4%.



Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base de 100

Indice de réduction sur une base 100 (2010)							
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
100	106,7	104,1	105,1	104,9	103,7	111,9	110,1

Indice de réduction des déchets ménagers et assimilés (hors gravats des déchèteries)

Indice de réduction sur une base 100 (2010)							
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
100	103,8	99,4	101,6	104,3	104,3	102,3	101,7%

VIII- MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS

VIII-1 Déchèteries : dispositif antichute

Concernant les déchèteries, un dispositif anti chute a été installé en 2016 sur les sites de Monts-sur-Guesnes et Les Trois-Moutiers concernant tous les flux. Cela permet de prévenir les chutes des usagers. Pour faciliter la collecte des Petits Appareils Ménagers (visseuse, mixeur, sèche cheveux...) sur la déchèterie de Loudun-Messemé, une benne basculante de 3 m³ a été installée en haut de quai.

VIII-2 Collecte en porte à porte : Suppression des manœuvres dangereuses

Pour respecter les recommandations R437 de la CRAM, la CCPL a engagé une modification des circuits de collecte en supprimant des marches arrière et les manœuvres dangereuses. Pour garantir la sécurité des agents de collecte tout en conservant un service de proximité, le service déchets en concertation avec les mairies concernées a installé, sur son territoire, 70 plateformes de regroupements et 110 points de collectes rapprochés.

>> PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

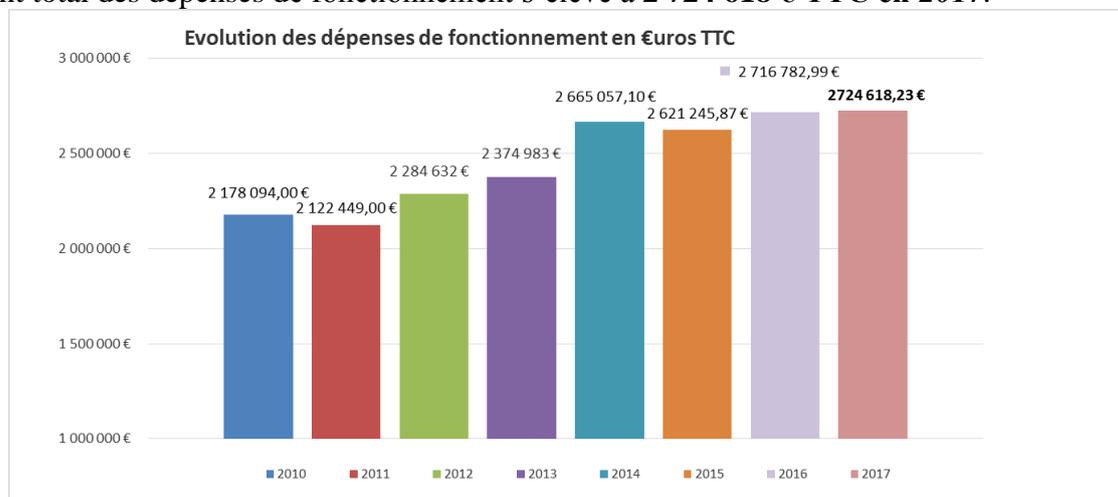
I- LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE DECHETS

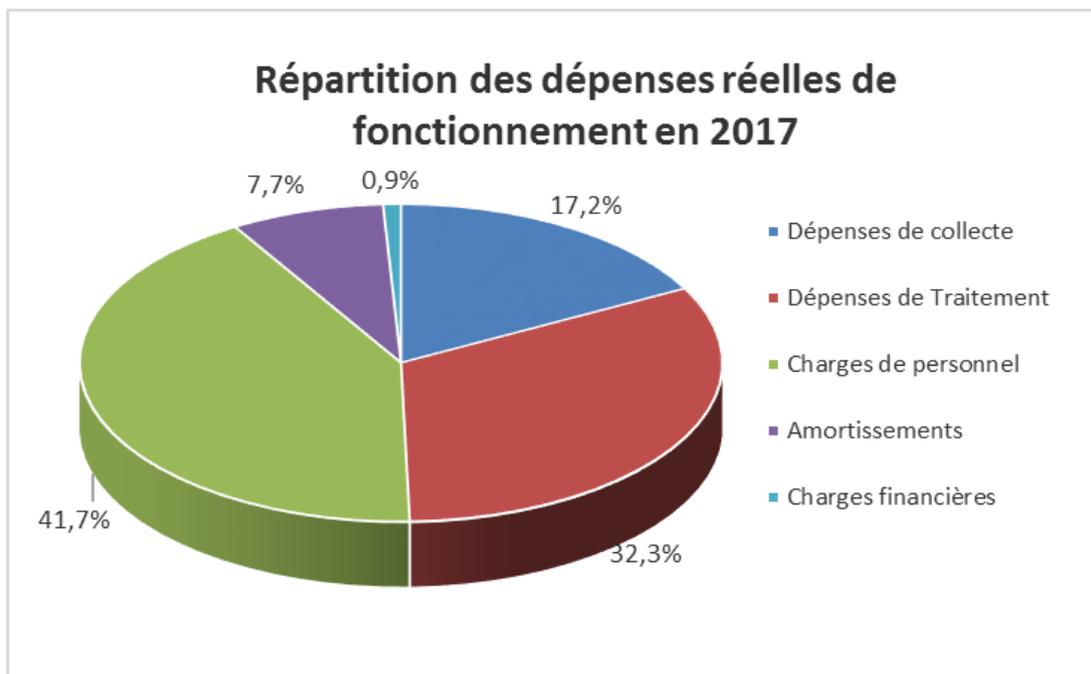
Les indicateurs financiers présentés dans le rapport annuel sont issus de la matrice Compta Coût créée par l'ADEME. Ce cadre standard de détermination des coûts, basé sur la comptabilité analytique, permet d'obtenir une photographie réelle des coûts pour chaque flux de déchets et de comparer chaque collectivité.

I-1. Structuration des charges et recettes

Total des charges pour l'ensemble des flux de collecte

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **2 724 618 € TTC en 2017**.





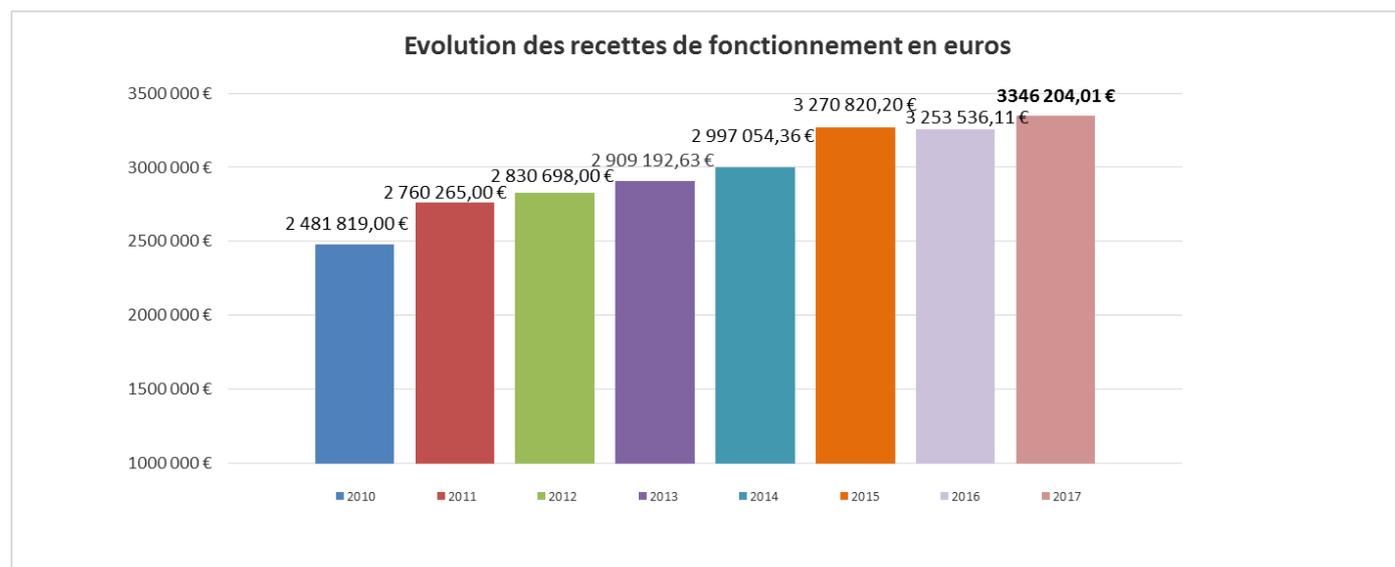
Total des recettes pour l'ensemble des flux de collecte

Avec **3 346 204 €**, les recettes augmentent de 2.85% par rapport à 2016.

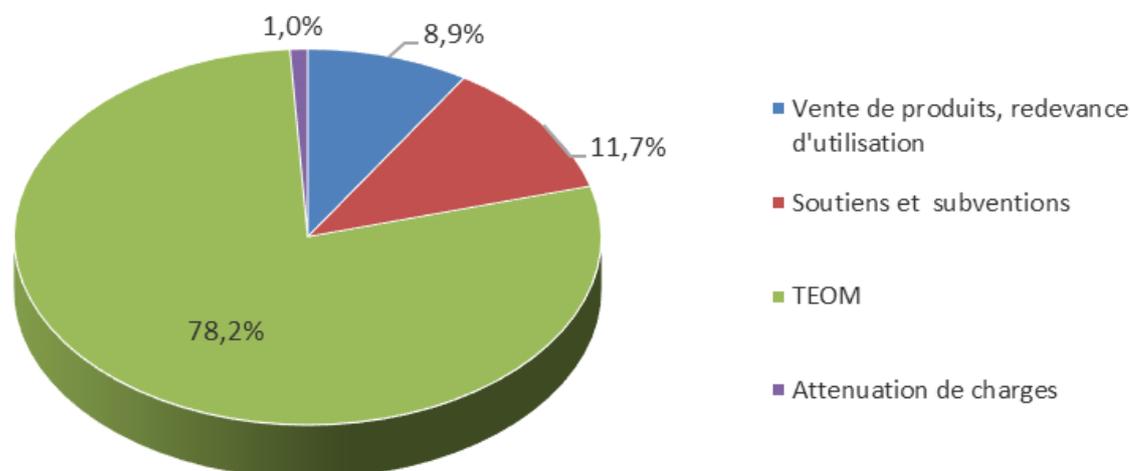
La principale source de recettes est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (78% du total).

Les autres sources de recettes sont :

- Les dépôts en déchèteries et la redevance spéciale, produit des montants facturés progressivement aux administrations, établissements publics et professionnels ;
- Les recettes industrielles, produits des ventes de matières (verre, papier, carton, ferraille...).
- Elles sont liées aux quantités de matière vendues et à leurs tarifs de reprise ;
- Les soutiens des Eco organismes : Eco-emballages, Ecofolio, Ocad3e...



Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2017



Répartition entre les différentes sources de financement

Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets :

En 2014 la Redevance Spéciale a été mise en place pour les plus gros producteurs de déchets non ménagers assimilés sur le territoire de la CCPL. Cette redevance correspond au paiement par le professionnel de la prestation de collecte et de traitement effectuée par la collectivité. Elle est applicable depuis le 1^{er} juillet 2015 pour les producteurs de plus de 660L par semaine d'ordures résiduelles, ou d'emballages recyclables assimilables aux déchets ménagers.

Tarif appliqué au 01/01/2017 : 0.03€/litre pour les ordures résiduelles et 0.01€/litre pour les emballages recyclables.

Au 31 décembre 2017, 61 établissements ont conventionné avec la Communauté de Communes pour l'instauration de la Redevance Spéciale. Le montant perçue en 2017 par la CCPL est de : 114 692 €.

Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés :

CITEO :	332 240.82 € (soutiens versés en 2017)
Eco Folio :	17 897.15 € (soutiens de l'année 2016 versés en 2017)
Eco Mobilier :	10 687.64 €
OCAD3E :	26 123.90 €
ECO DDS :	1 544.57 €

Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)

Vente des matériaux issus de la collecte sélective : 123 515 € TTC

Vente des matériaux issus des déchèteries : 44 669 € TTC.

I-2. Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux

I-2. a) Coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles

Les dépenses pour la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles et assimilées sont de 1 111 453.677 € HT pour 5 130 tonnes soit **un coût complet de 216.66 € HT la tonne.**

Le coût du service est de 221.39 € TTC la tonne.

Le coût du service est le coût complet déduit des aides perçues et additionnés des charges de TVA.

I-2. b) Coût de la collecte sélective et du traitement des emballages recyclables

Les dépenses pour la collecte et le traitement des déchets ménagers recyclables s'élèvent à 671 533.71 € HT pour 2 342 tonnes soit **un coût complet de 286.73 € HT la tonne.**

Le coût du service est de 100.41 € TTC la tonne

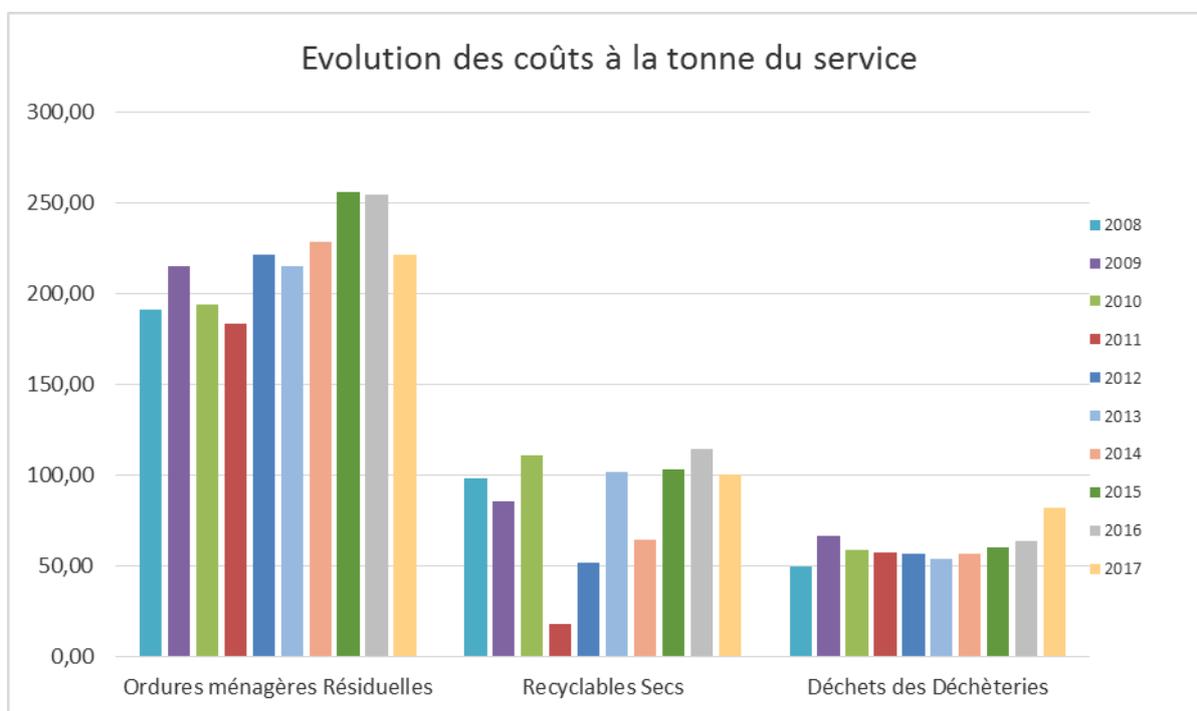
I-2. c) Coût des déchèteries

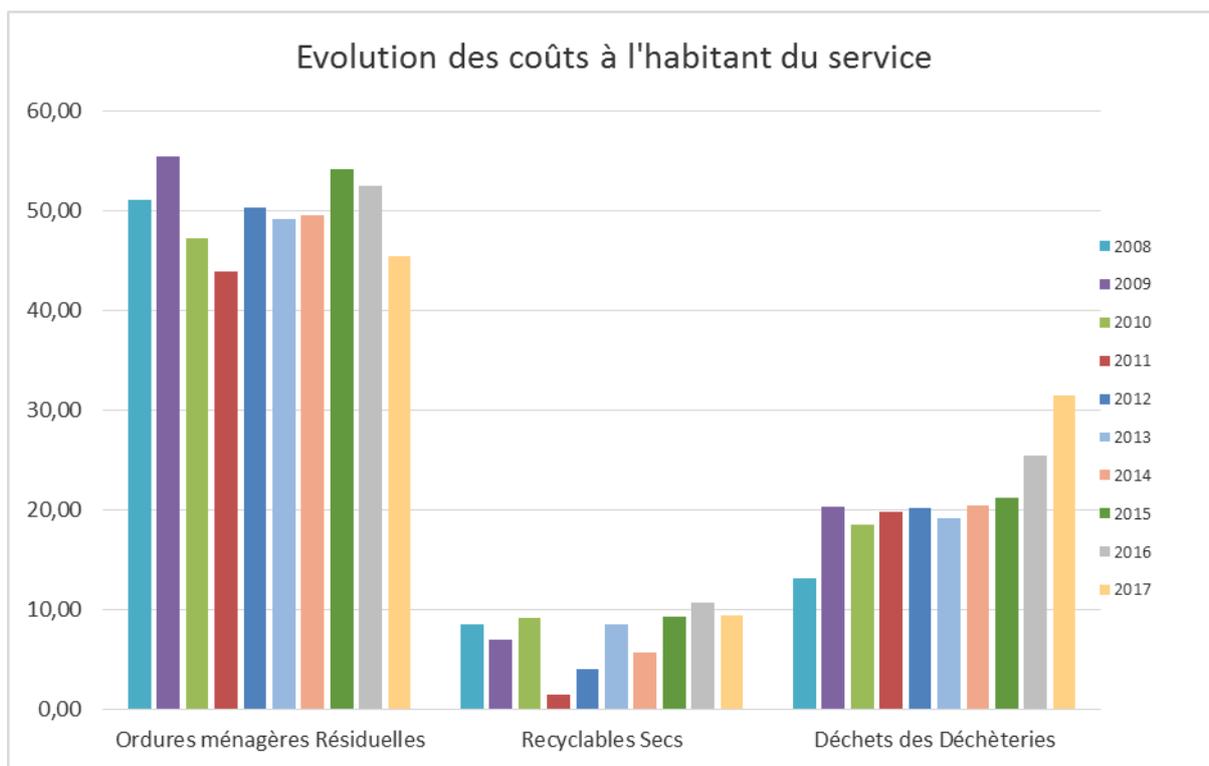
Les dépenses pour les déchets collectés dans les 5 déchèteries sont de 828 391.71 € HT pour 9 608 tonnes soit **un coût complet de 86.22 € HT la tonne.**

Le coût du service est de 81.81 € TTC la tonne.

I-2. d) Répartition des coûts TTC du service à la tonne

Le coût total du service est donc de **403.61 € TTC la tonne**





II- LES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

Activité		Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Objet du Contrat	Montant des prestations en € TTC
Collecte	Ordures ménagères	Régie directe			
	Emballages recyclables	Régie directe			
	Encombrants sur les cinq Déchèteries	Régie directe			
	Emballages Verre	Marché de service	Ets Arsonneau	Collecte et chargement des emballages en verre	29 964.98 € TTC
Transport & Traitement	Exploitation centre de transfert	Régie directe			
	Transport	Marché de service	Ets Arsonneau	Transport des déchets ménagers et des emballages recyclables	142 116.98 € TTC
	Tri des emballages recyclables et des journaux-magazines	Marché de service	SUEZ	Réception, tri et stockage des matériaux	182 270.97 € TTC
	Traitement des ordures ménagères assimilées	Marché de service	COVED	Enfouissement des déchets ultimes non valorisables en centre d'enfouissement de Classe II (Chanceaux Prés Loches)	439 782.65 € TTC
	Compostage de déchets verts	Marché de service	SEDE environnement	Réception, broyage et compostage des déchets verts issus des cinq déchèteries	70 321.33 € TTC
	Traitement des Déchets Diffus Spécifiques	Marché de service	Chimirec Delvert	Valorisation des D.D.S.	11 980.60 € TTC
	Traitement du Polystyrène	Marché de service	Poitou Polystyrène	Valorisation du polystyrène	2 601.60 € TTC

Annexe 1 : Calendriers de collecte 2017



COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES 2017



Utilisation du calendrier de collecte

- Je repère ma commune dans le tableau de collecte pour trouver mon jour
- Je trouve ma semaine de collecte des emballages recyclables
- Si le nom de **ma commune** est surligné en jaune, la collecte se fait l'après-midi.

Règle des jours fériés

Pas de collecte les jours fériés. La collecte sera reportée d'un jour pour le reste de la semaine.

Emballages recyclables : ramassés tous les 15 jours, le même jour que les ordures ménagères.

JOURS ET SEMAINES DE COLLECTE

Jour	Communes	Communes
LUNDI	Basses, Beuxes, Ceaux-en-Loudun, Pouant, Sammarçolles*	Morton, Raslay, Roiffé, Saix
MARDI	Dercé, Mauby, Curçay-sur-Dive, Glénouze, Messemé, Nueil-sous-Faye, Pringay, Ranton, Saint-Laon	Guennes, La Chaussée, Monts-sur-Guesnes, communes de Les Chaubrières et Renoué
MERCREDI	Arçay, Bournaud, Mouterre-Silly, Vézères, Lassay	Angles, Aulnay, Mantaillé
JEUDI	Les Trois-Moutiers, Messais, Moncontour, Ouzilly-Vignolles, Saint-Clair, Saint-Chartes	Berthezon, Frontenay-sur-Dive, Saint-Jean-de-Sauves, Saires, Verue
VENDREDI	Chalbris, Craon, Frontenay-sur-Dive (Milles uniquement), La Grimaudière, Mazeuil, Notre-Dame-d'Or, La Roche-Rigault, Le Verger-sur-Dive	Berrie, Pouçay, Saint-Léger-de-Montbillon, Temay

* sur les communes de Crù, Estrépières, Mèpès, le Gallard et le Carré collectés le mardi

Janvier	Février	Mars	Avril	Mal	Jun
D 1	M 1	M 1	S 1	L 1	J 1
L 2	J 2	J 2	D 2	M 2	V 2
M 3	V 3	V 3	L 3	M 3	S 3
M 4	S 4	S 4	M 4	J 4	D 4
J 5	D 5	D 5	M 5	V 5	L 5
V 6	L 6	L 6	J 6	S 6	M 6
S 7	M 7	M 7	V 7	D 7	M 7
D 8	M 8	M 8	S 8	L 8	J 8
L 9	J 9	J 9	D 9	M 9	V 9
M 10	V 10	V 10	L 10	M 10	S 10
M 11	S 11	S 11	M 11	J 11	D 11
J 12	D 12	D 12	M 12	V 12	L 12
V 13	L 13	L 13	J 13	S 13	M 13
S 14	M 14	M 14	V 14	D 14	M 14
D 15	M 15	M 15	S 15	L 15	J 15
L 16	J 16	J 16	D 16	M 16	V 16
M 17	V 17	V 17	L 17	M 17	S 17
M 18	S 18	S 18	M 18	J 18	D 18
J 19	D 19	D 19	M 19	V 19	L 19
V 20	L 20	L 20	J 20	S 20	M 20
S 21	M 21	M 21	V 21	D 21	M 21
D 22	M 22	M 22	S 22	L 22	J 22
L 23	J 23	J 23	D 23	M 23	V 23
M 24	V 24	V 24	L 24	M 24	S 24
M 25	S 25	S 25	M 25	J 25	D 25
J 26	D 26	D 26	M 26	V 26	L 26
V 27	L 27	L 27	J 27	S 27	M 27
S 28	M 28	M 28	V 28	D 28	M 28
D 29	M 29	M 29	S 29	L 29	J 29
L 30	J 30	J 30	D 30	M 30	V 30
M 31	V 31	V 31	D 31	M 31	S 31

LE TRI EN LOUDUNAIS

Les emballages recyclables sont à déposer dans le bac à couvercle jaune en VRAC.



Bouteilles et flacons en plastique • Hygiène, entretien
Emballages en carton • Emballages métalliques
Boîtes de conserve, canettes et aérosols • Briques alimentaires

À déposer en Point d'Apport Volontaire

Tous les papiers se recyclent (enveloppes, courriers, lettres, journaux, publicités, catalogues, livres...)



Les emballages en verre (bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre...)





COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES 2017



Utilisation du calendrier de collecte

- Je repère ma commune dans le tableau de collecte pour trouver mon jour
- Je trouve ma semaine de collecte des emballages recyclables
- Si le nom de ma commune est surligné en jaune, la collecte se fait l'après-midi.



Règle des jours fériés

Pas de collecte les jours fériés. La collecte sera reportée d'un jour pour le reste de la semaine.

Emballages recyclables :

ramassés tous les 15 jours, le même jour que les ordures ménagères.

JOURS ET SEMAINES DE COLLECTE

JOUR	Communes	Communes
LUNDI	Basses, Beuxes, Ceaux-en-Loudun, Pouant, Sammarçolles*	Morton, Raslay, Roiffé, Saix
MARDI	Dercé, Maulay, Curçay-sur-Dive, Glénouze, Messemé, Nueil-sous-Faye, Prinçay, Rantori, Saint-Laon	Guesnes, La Chaussée, Monts-sur-Guesnes, Les Chaumières et Renoué
MERCREDI	Arçay, Bournaud, Mouterre-Silly, Vézères, Lassy	Angères, Aulnay, Martigné
JEUDI	Les Trois-Moutiers, Messais, Moncontour, Ouzilly-Vignoles, Saint-Clair, Saint-Chartres	Berthejon, Frontenay-sur-Dive, Saint-Jean-de-Sauvres, Saines, Verue
VENREDI	Chabais, Craon, Frontenay-sur-Dive (Villées uniquement), La Grimaudière, Mazeuil, Notre-Dame-d'Or, La Roche-Rigault, Le Verger-sur-Dive	Berie, Pouançay, Saint-Léger-de-Montbillais, Temay

* sauf les hameaux de Crau, Estrepéris, Mipéris, le Collade et le Carrot collectés le mardi

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
S 1	M 1	V 1	D 1	M 1	V 1
D 2	M 2	S 2	L 2	J 2	S 2
L 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3
M 4	V 4	L 4	M 4	S 4	L 4
M 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5
J 6	D 6	M 6	V 6	L 6	M 6
V 7	L 7	J 7	S 7	M 7	J 7
S 8	M 8	V 8	D 8	M 8	V 8
D 9	M 9	S 9	L 9	J 9	S 9
L 10	J 10	D 10	M 10	V 10	D 10
M 11	V 11	L 11	M 11	S 11	L 11
M 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12
J 13	D 13	M 13	V 13	L 13	M 13
V 14	L 14	J 14	S 14	M 14	J 14
S 15	M 15	V 15	D 15	M 15	V 15
D 16	M 16	S 16	L 16	J 16	S 16
L 17	J 17	D 17	M 17	V 17	D 17
M 18	V 18	L 18	M 18	S 18	L 18
M 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19
J 20	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20
V 21	L 21	J 21	S 21	M 21	J 21
S 22	M 22	V 22	D 22	M 22	V 22
D 23	M 23	S 23	L 23	J 23	S 23
L 24	J 24	D 24	M 24	V 24	D 24
M 25	V 25	L 25	M 25	S 25	L 25
M 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26
J 27	D 27	M 27	V 27	L 27	M 27
V 28	L 28	J 28	S 28	M 28	J 28
S 29	M 29	V 29	D 29	M 29	V 29
D 30	M 30	S 30	L 30	J 30	S 30
L 31	J 31		M 31		D 31
					L 1

LES DÉCHÈTERIES DU PAYS LOUDUNAIS

HORAIRES D'HIVER (DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSÈME	09h-12h 13h30-17h30	09h-12h 13h30-17h30	09h-12h 13h30-17h30	09h-12h 13h30-17h30	09h-12h 13h30-17h30	09h-12h 13h30-17h30
LES TROIS-MOUTIERS	09h-12h 14h-17h30	Fermé	Fermé	09h-12h 14h-17h30	09h-12h 14h-17h30	09h-12h 14h-17h30
MONT-SUR-GUESNES	09h-12h 14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	09h-12h 14h-17h30	09h-12h 14h-17h30
SAINTE-CLAIRE	Fermé	09h-12h 14h-17h30	Fermé	09h-12h 14h-17h30	09h-12h 14h-17h30	Fermé
LA GRIMAUDIÈRE	09h-12h Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	09h-12h Fermé

HORAIRES D'ÉTÉ (DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSÈME	09h30-12h 13h30-18h	09h30-12h 13h30-18h	09h30-12h 13h30-18h	09h30-12h 13h30-18h	09h30-12h 13h30-18h	09h30-12h 13h30-18h
LES TROIS-MOUTIERS	09h-12h 13h30-18h	Fermé	Fermé	09h-12h 13h30-18h	09h-12h 13h30-18h	09h-12h 13h30-18h
MONT-SUR-GUESNES	09h-12h 13h30-18h	Fermé	Fermé	09h-12h 13h30-18h	09h-12h 13h30-18h	09h-12h 13h30-18h
SAINTE-CLAIRE	Fermé	09h-12h 13h30-18h	Fermé	09h-12h 13h30-18h	09h-12h 13h30-18h	Fermé
LA GRIMAUDIÈRE	09h30-12h Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	09h30-12h Fermé

Communauté de communes du Pays Loudunais - 2, rue de la Fontaine d'Adam - BP 30 004 - 86201 Loudun - Tél. : 05 49 22 54 02 - Fax : 05 49 22 99 77

www.pays-loudunais.fr



Copyright © CC BY-NC-SA - Tous droits réservés - Toute réimpression est formellement interdite sans autorisation écrite de l'Éditeur.